

ENTREPRISE

CONSOMMATION
Le commerce de détail
face aux nouveaux
modes d'achats
PAGES 6-7



ROMANDE

PUBLICATION
DE LA FÉDÉRATION DES ENTREPRISES ROMANDES
GENÈVE

Le journal des entreprises en Suisse romande | Créé en 1933 | Vendu en caissettes et par abonnement, prix 3.00 CHF | www.entrepriseromande.ch | Numéro 3237 | 22 décembre 2017

JAA 1211 GENÈVE 11

L'homme, cet animal social



VÉRONIQUE
KÄMPFEN
Rédactrice en chef

La solitude tue plus que l'obésité et le tabagisme modéré. C'est ce que révèle un article paru récemment dans la *Revue médicale suisse*. A l'heure où nous sommes tous reliés via des réseaux sociaux en ligne, la solitude est-elle encore un problème? Oui, plus que jamais, semblerait-il. L'homme est un animal social qui a besoin d'être sans cesse connecté aux autres. Et par «connecté», on n'entend pas la connexion virtuelle via les réseaux sociaux, mais bien la connexion en direct, dans la vraie vie, pendant laquelle on n'expérimente pas seulement un échange d'idées, mais aussi un échange de gestes, de regards, d'odeurs. Ce lien direct ne peut en aucun cas être remplacé par des liens virtuels. Les médias sociaux semblent renforcer la tendance à la dépression. Une étude menée par Jean Twenge de l'Université de San Diego, intitulée *Pourquoi les enfants super-connectés d'aujourd'hui grandissent-ils moins rebelles, plus tolérants, moins heureux*, montre que les adolescents qui passent beaucoup de temps sur ces réseaux affirment davantage que les autres que le futur leur paraît sans espoir ou qu'ils ont le sentiment de ne rien faire bien. La causalité entre état dépressif et réseaux sociaux n'est pas complètement prouvée, mais le doute s'insinue quand on sait que l'augmentation du suicide chez les jeunes entre 2007 et 2015 (+31% chez les garçons et +50% chez les filles) coïncide avec l'émergence des réseaux sociaux.

La solitude découle aussi du vivre seul. Le nombre de ménages d'une personne n'a cessé d'augmenter ces dernières années, s'établissant à 35% des ménages privés en Suisse. Les causes en sont multiples: la baisse de la fécondité, l'augmentation de l'espérance de vie, la tardivité de la nuptialité et du processus de fondation d'une famille, notamment. Pourtant, vivre seul ne signifie pas forcément souffrir d'isolement social, tout comme vivre à plusieurs n'est pas une garantie contre le sentiment de solitude. En revanche, ce que montrent plusieurs études, c'est que plus les liens et les échanges entre les personnes sont nombreux et forts, meilleure est la santé de chacun. Nous pouvons tous participer à ce renforcement positif des liens. En cette période de fin d'année, il est bon de penser à ceux que nous connaissons et qui vivent dans la solitude. Les inviter à partager les moments de fête est une excellente initiative, qui devrait déboucher sur une habitude à garder tout au long de l'année. C'est le début d'un cercle vertueux qui profite à tous ceux qui y participent. Encarté dans ce journal, vous recevez également le *Magazine d'Entreprise romande*, consacré à la logistique. Élément phare de la production et de la distribution de toute sorte de biens, la logistique est devenue clé pour les entreprises. Je vous en souhaite une bonne lecture ainsi que de très belles fêtes!

MONDE DES AFFAIRES

Prendre en compte les droits humains

Le sujet est dans l'air du temps. Alors que le parlement a refusé dernièrement l'idée d'opposer un contre-projet à l'initiative populaire *Pour des entreprises responsables*, les Suisses devront se prononcer – en principe l'an prochain – sur ce sujet. En attendant, un séminaire sur la politique d'entreprise à l'égard des droits de l'homme, qui s'est déroulé à la FER Genève, a permis de faire le point.

FLAVIA GIOVANNELLI

L'actualité parle régulièrement de cas choquants de violation des droits humains. Les images d'enfants travaillant dans des mines, certaines scènes montrant des conditions sanitaires déplorable et autres dérives sordides s'avèrent toujours très dures. Elles sont en partie les conséquences de notre mode de vie «évolué», puisqu'il s'agit de fabriquer des téléphones portables, des vêtements, des ballons de foot, etc. Dans bien des cas, l'exploitation humaine et la destruction de l'environnement restent le prix à payer. Une prise de conscience a commencé à faire son chemin et une volonté de changer les choses a émergé. Toutefois, la question de savoir comment y parvenir ne fait pas l'unanimité.

Lors du séminaire organisé conjointement par la Commission des droits de l'homme de l'Ordre des avocats de Genève, l'Université de Genève, l'Union internationale des avocats et la FER Ge-



LE TRAVAIL DES ENFANTS, notamment, est visé par les principes directeurs de l'ONU en matière de respect des droits de l'homme.

neve, qui a eu lieu le 30 novembre dernier, plusieurs spécialistes de haut vol, dont des avocats experts sur ces questions, ont permis de faire le point sur la pratique de mise en œuvre, au sein de l'entreprise,

mais également devant des tribunaux pénaux ou civils, des *Principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme*, édités par l'ONU.

LIRE LA SUITE EN PAGE 8

RÉSUMÉ DU POINT FORT

Une ombre plane sur les chantiers genevois

PIERRE CORMON

Les milieux du bâtiment soupçonnent quelques dizaines parmi les deux mille entreprises actives dans le secteur à Genève d'avoir bâti leur modèle d'affaires sur la transgression systématique des règles. Des témoignages font également état de pratiques que l'on associe plus aux films de gangsters qu'aux PME genevoises.

Ces entreprises, actives essentiellement dans le ferrailage et la gypserie-peinture, font venir des travailleurs souvent dépourvus de permis de travail de pays à bas salaires, à travers des filières qui semblent parfaitement organisées. Ils

travaillent sans être déclarés aux assurances sociales. Lorsqu'ils déclarent des travailleurs, ils le font souvent à des pourcentages très inhabituels dans la branche. On soupçonne que dans bien des cas, les employés travaillent à plein temps.

Lorsque les contrôles commencent à resserrer l'étau autour de l'une de ces entreprises, il arrive qu'elle se mette en faillite et que sa substance (notamment les travailleurs) soit transférée du jour au lendemain à une autre entreprise, appartenant à des personnes qui semblent liées aux propriétaires de l'entreprise en faillite. L'Etat et les partenaires sociaux (patronat et syndicats) ont mis en place des mécanismes de contrôle, notamment

sur le terrain, mais ces pratiques les font toucher leurs limites. On soupçonne des employés de ces entreprises de s'accommoder de cette situation et de mentir aux inspecteurs qui contrôlent leur temps de travail et leur salaire. Même sous-payés sur les chantiers genevois, ils gagnent en effet un bon salaire selon les standards de leur pays d'origine. Des témoignages font également état de travailleurs subissant des pressions de leur employeur pour mentir aux inspecteurs, allant jusqu'à des menaces envers leur famille restée au pays. Les milieux patronaux aimeraient que la justice agisse plus résolument contre ces pratiques.

LIRE EN PAGE 3

Tailleur de pierre

Vincent Du Bois taille la pierre, poursuivant une tradition familiale. Il n'a pas peur de la révolution numérique: elle est complémentaire au travail primordial de la main.

PAGE 4



Distillerie

La distillerie valaisanne Morand, à Martigny, a misé sur la digitalisation pour gagner en efficacité et en visibilité. PAGE 5



Prix Neode

L'hypertension artérielle touche quelque 1,4 milliard de personnes au monde. Un chercheur au Centre suisse d'électronique et de microtechnique a mis au point un bracelet pour la contrôler. PAGE 8

